

République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 06 juin 2023

En exercice : 18

L'an deux mille vingt-trois et le six juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART, Maire

Présents : 14

Présents : Michel BRULHART, Angélique NICOSIA, Patrick DUMAS, Emmanuelle LAURE, Fabien JACQUET, Christophe LEBRUN, Cécile MAGNIN, Leila MANET, Charline PERRIER, Frédéric LEGER, Adeline SIBELLE, Laurent IMBERTI, Elody BULLIARD, Jean-Pierre DEMORNEX

Votants : 17

Absents excusés : Janine BAIL (procuration à Emmanuelle LAURE), Loïc CHRISTIN (procuration à Michel BRULHART), Nicolas PIDOUX (procuration à Laurent IMBERTI)

Absent : Claude MOREIRA

Secrétaire de séance : Emmanuelle LAURE

2023_23 - Objet : Actualisation des tarifs de location des salles communales à compter du 07 juin 2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 02 novembre 2021 approuvant les tarifs de location de la maison communale (salle voûtée et salle de réunion) et de la salle polyvalente.

La municipalité ayant été sollicitée pour l'organisation d'ateliers payants dans la salle de réunion, il est proposé aujourd'hui de fixer le tarif pour ce type d'évènements à 10 € par participant.

De plus, afin de faciliter les échanges avec les usagers, il est proposé que la commune se charge de la location de la vaisselle jusqu'à présent gérée par l'Amicale gonvilloise. Le prix est fixé à 0,60 € par personne.

Tous les autres tarifs restent inchangés.

SALLE VOÛTÉE

	Association		Particulier	
	Gonvilloise	Extérieure	Gonvillois	Extérieur
1 jour en semaine (du lundi au jeudi)	Gratuit	Pas de location possible	100 €	Pas de location possible
2 jours (weekend)	Gratuit	350 €	150 €	350 €
Caution	300 €	300 €	300 €	300 €

SALLE POLYVALENTE

	Association		Particulier		Entreprise	
	Gonvilloise	Extérieure	Gonvillois	Extérieur	Evènement interne	Evènement lucratif
1 jour	Gratuit	500 €	Pas de location possible	Pas de location possible	350 €	500 €
2 jours	Gratuit	800 €	350 €	650 €	650 €	800 €
Caution	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €

SALLE DE RÉUNION

Association gonvilloise	Gratuit
Copropriété autogérée	Gratuit
Copropriété gérée par un syndic	100 €
Ateliers organisés par une société ou auto-entreprise	10 € par participant

Monsieur le Maire rappelle que les salles seront réservées en priorité aux associations et aux habitants de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs de location des salles de la commune de Saint-Jean-de-Gonville à compter du 07 juin 2023 tels que fixés ci-dessus ;
- **APPROUVE** la location de la vaisselle au tarif de 0,60 € par personne ;
- **PRECISE** que la présente décision annule et remplace la délibération prise en date du 02 novembre 2021 ayant même objet ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer le versement des sommes recueillies au Trésor Public.

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire,
Michel BRULHART

